



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA HAUTE-MARNE

ANNÉE 2020 – Numéro 53 du 12 septembre 2020

SOMMAIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT)

Secrétariat Général

Arrêté préfectoral n° 52.2020.09.166 portant nomination pour l'intérim du poste de directeur départemental des territoires de la Haute-Marne de Madame Isabelle Loreaux, directrice départementale adjointe des territoires de la Haute-Marne

Arrêté préfectoral n° 52.2020.09.167 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Madame Isabelle Loreaux, directrice départementale des territoires, par intérim

Arrêté préfectoral n° 52.2020.09.168 portant délégation de signature au titre de l'article 10 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Madame Isabelle Loreaux, directrice départementale des territoires, par intérim

Arrêté préfectoral n° 52.2020.09.169 portant délégation de signature pour l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur à Madame Isabelle Loreaux, directrice départementale des territoires, par intérim

Arrêté préfectoral n° 52.2020.09.170 portant délégation de signature en matière de redevance d'archéologique préventive à Madame Isabelle Loreaux, directrice départementale des territoires, par intérim



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

SECRETARIAT GENERAL
BUREAU APPUI AU PILOTAGE

ARRÊTÉ N° 52.2020.09.166 du 1 SEP. 2020

portant nomination pour l'intérim du poste de directeur départemental des territoires de la Haute-Marne de Madame Isabelle Loreaux, directrice départementale adjointe des territoires de la Haute-Marne

La Préfète de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Élodie DEGIOVANNI, en qualité de Préfète de la Haute-Marne,

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 28 août 2020 nommant M. Jean-Pierre GRAULE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, au poste de directeur départemental des territoires de l'Ardèche à compter du 15 septembre 2020,

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 18 décembre 2019 nommant Mme Isabelle LOREAUX, directrice départementale adjointe des territoires de la Haute-Marne,

SUR proposition du Secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Marne,

ARRÊTE :

Article 1 : Mme Isabelle Loreaux, directrice départementale adjointe des territoires de la Haute-Marne, est chargée d'exercer par intérim les fonctions de directeur départemental des territoires de la Haute-Marne à compter du 15 septembre 2020 et jusqu'à la prise de fonctions du nouveau directeur.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr).

Article 3 : Le Secrétaire général de la Préfecture et la directrice départementale des territoires de la Haute-Marne par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Haute-Marne.

Chaumont, le 11 SEP. 2020



Elodie DEGIOVANNI



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

SECRETARIAT GENERAL
BUREAU APPUI AU PILOTAGE

ARRÊTÉ N°522020.09.167 du 11 SEP. 2020

portant délégation de signature
en matière d'administration générale

à

Madame Isabelle Loreaux
directrice départementale des territoires par intérim

La Préfète de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de l'urbanisme,

VU le code de la construction et de l'habitation,

VU le code du patrimoine,

VU le code forestier,

VU le code de l'environnement,

VU le code rural et de la pêche maritime,

VU le code général des impôts,

VU le code des transports,

VU le code de la route,

VU le code des relations entre le public et l'administration,

VU le code de la commande publique,

VU le code du patrimoine et notamment son chapitre 4 relatif au financement de l'archéologie préventive,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

VU le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de l'Espace,

VU le décret n° 2001-1161 du 7 décembre 2001 portant déconcentration des décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Élodie DEGIOVANNI, Préfète de la Haute-Marne,

VU le décret du 6 décembre 2017 portant nomination de M. François ROSA, en qualité de Secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Marne,

VU l'arrêté du 7 décembre 2001 portant délégation de pouvoir en matière d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement,

VU l'arrêté ministériel du 7 décembre 2010 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels du ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement,

VU l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté préfectoral n° 607 du 1er janvier 2010 relatif à la création de la direction départementale des territoires de la Haute-Marne,

VU l'arrêté préfectoral n° 1367 du 15 mai 2014 portant réorganisation de la direction départementale des territoires de la Haute-Marne à compter du 1er juin 2014,

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 18 décembre 2019 nommant Mme Isabelle LOREAUX, directrice départementale adjointe des territoires de la Haute-Marne,

SUR proposition du Secrétaire général de la Préfecture,

ARRÊTE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle Loreaux, directrice départementale des territoires de la Haute-Marne par intérim, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, toutes correspondances administratives et toutes décisions dans les matières suivantes :

1 – PERSONNEL – ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
	I-Décisions individuelles concernant l'octroi aux fonctionnaires, stagiaires et non titulaires A, B, C :	Arrêtés interministériels du 31/03/2011 et du 01/07/2013
PAG 1	des congés annuels, des jours ARTT et récupération des crédits d'heures et de l'utilisation des congés accumulés sur un compte épargne-temps	Décrets n°86-83 du 17/01/1986, n° 2000-815 du 25.08.2000 et n°2002-634 du 29/04/2002
PAG 2	des congés de maternité ou adoption, paternité	Décret n°86-83 du 17/01/1986 modifié
PAG 3	des congés parentaux et de présence parentale	Décret n°2012-1061 du 18 /09/2012
PAG 4	des congés bonifiés	Décret n°85-257 du 19/02/1985
PAG 5	des congés de formation	Décret n°07-1470 du 15/10/2007
PAG 6	de l'octroi et le renouvellement des congés maladie ordinaire, des congés de longue maladie ou de longue durée	Décrets n°86-83 du 17/01/1986 et n°86-442 du 14/03/1986
PAG 7	de la réintégration à temps partiel thérapeutique dans le service d'origine après un congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée	Décret n°94-874 du 7/10/1994
PAG 8	des congés occasionnés par un accident de service ou de travail ou maladie professionnelle	Décrets n°86-83 du 17/01/1986 et n°86-442 du 14/03/1986
PAG 9	des autorisations spéciales d'absence à l'exclusion des autorisations d'absence syndicale	Décret n°82-447 du 28/05/1982 modifié
PAG 10	des autorisations d'absence relatives à l'exercice du droit syndical et pour formation syndicale	Décrets n°82-447 du 28/05/1982 et n°86-83 du 17/01/1986

PAG 11	des congés pour l'accomplissement d'une période d'instruction militaire	Article 53 de la loi n°84-16 du 11/01/1984
PAG 12	de la mise en disponibilité à l'expiration des droits statutaires à congé de maladie, pour donner des soins au conjoint, à un enfant ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave, pour élever un enfant âgé de moins de huit ans, pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint ou un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, pour suivre le conjoint lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle à raison de sa profession en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire	Décrets n° 85-986 du 16/09/1985 et n°86-83 du 17/01/1986
PAG 13	de l'autorisation d'exercer des fonctions à temps partiel	Décret n°86-83 du 17/01/1986
PAG 14	de la décision de retour à l'exercice à plein temps	
PAG 15	des sanctions disciplinaires du 1 ^{er} groupe (avertissement et blâme)	Décret n°2010-996 du 27/08/2010
PAG 16	des décisions concernant l'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités	Décret n°2010-996 du 27/08/2010
PAG 17	d'établissement et signature des cartes d'identité de fonctionnaires et des cartes professionnelles permettant d'exercer des contrôles sur le territoire de la Haute-Marne	Décret n°2010-996 du 27/08/2010
PAG 18	des arrêtés attribuant la nouvelle bonification indiciaire (NBI) aux agents de catégories A, B et C et décision d'attribution des primes, indemnités et bonifications d'ancienneté (prime spéciale, PRS, ISS, IAT, IFTS, IFSE, notamment)	Décrets n° 1991-1067 du 14.10.1991, n° 2001-1161 du 07.12.2001, n°2010-888 du 28/07/2010 et n°2008-366 du 17 avril 2008

PAG 19	II-Recrutement et gestion des contractuels	Loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée Décret n°86-83 du 17.01.1986
PAG 20	III-Recrutement sans concours des agents de catégorie C	Décret n°2002-121 du 31/01/2002
PAG 21	IV-Affectation à un poste de travail des fonctionnaires et agents non titulaires de catégorie B et C lorsque cette mesure n'entraîne pas de changement de résidence	Décret n°86-351 du 6/03/1986 modifié et décret n°2010-996 du 27/08/2010
	V-Pour l'ensemble des agents :	
PAG 22	Liquidation des droits des victimes d'accidents de service, de maladies professionnelles et d'accidents du travail	Circulaire FP 1711-34/ CMS-28-9 du 30.01.1989
PAG 23	Décisions prononçant l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie professionnelle	Décret n°60-1089 du 6 /10/ 1960 modifié
PAG 24	Tous les actes découlant de la constitution des dossiers de retraite complémentaire (IRCANTEC) des agents	Décret n°70-1277 du 23/12/1971
	VI-Gestion des personnels d'exploitation et des ouvriers des parcs et ateliers :	
PAG 25	Gestion des personnels d'exploitation des TPE	Décret n° 91-393 du 25.04.1991 modifié
PAG 26	Gestion des ouvriers de parcs et ateliers	Décret n° 65-382 du 21.05.1965 modifié
PAG 27	Ensemble des actes de gestion afférents à la procédure du droit d'option	article 123 de la loi n° 84.53 du 26.01.1984 modifiée.
PAG 28	VII-Nomination et gestion des adjoints administratifs et des dessinateurs	Décret n°86-351 du 6 mars 1986, modifié

	VIII-Mesures générales :	
PAG 29	Élaboration et modification du Règlement intérieur	
PAG 30	Organisation des élections professionnelles	
PAG 31	Constitution du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	
PAG 32	Nomination des membres du comité local d'action sociale	Arrêté du ministère de l'écologie du 22/12/2008
PAG 33	Établissement des ordres de mission	Décret n°2006-781 du 03.07.2006
PAG 34	Nomination des membres de la commission départementale pour la fixation des rentes d'accidents du travail	Arrêté du ministère de l'équipement et du logement du 26.02.1970
PAG 35	Délivrance des autorisations de conduire les véhicules de l'administration	

2 – CONTENTIEUX		
CX 1	Règlement amiable des dommages causés à des tiers du fait de l'administration ou subis par l'administration	Circulaire 2003-64 du 3 novembre 2003
CX 2	Réponses aux recours gracieux	
CX 3	Contentieux devant la juridiction judiciaire : Dans les domaines relevant de la compétence de la DDT – Représentation de l'État en audience devant le juge pénal ou civil. Formulation des observations écrites et orales	Code de procédure pénale article L. 480-13 du code de l'urbanisme
CX 4	Contentieux devant la juridiction administrative : Dans les domaines relevant de la compétence de la DDT – Représentation de l'État en audience devant les tribunaux administratifs. Formulation des observations orales	Code de justice administrative

3 – PERMIS DE CONDUIRE		
PER 1	Signature de tous documents et courriers liés à la gestion des permis de conduire	Code de la route circulaire du 31 mars 2003
PER 2	Signature des documents nécessaires aux agréments des auto-écoles et des moniteurs et au suivi administratif des centres de sensibilisation à la sécurité routière	Articles L. 212-1 et suivants et L. 213-1 à L. 213-8 du code de la route

4 – TRANSPORTS – EXPLOITATION DES ROUTES		
1 – Chemin de fer		
TER 1.1	Déclaration d'inutilité aux chemins de fer des immeubles valant moins de 76,22 €	Arrêté du 06.08.1963
2 – Transports routiers		
TER 2.1	Dérogation temporaire à l'interdiction de circulation de véhicules de transports routiers de marchandises de plus de 7,5 tonnes de poids total en charge à certaines périodes de l'année	Code de la route, article R. 411-18 Arrêté du 02.03.2015 (article 5)
TER 2.2	Autorisation individuelle ou accord au département d'origine pour la circulation des transports exceptionnels de marchandises, des transports exceptionnels de personnes ou des ensembles routiers comportant plus d'une remorque	Code de la route, articles R. 433-1 à R. 433-8
3 – Exploitation des routes		
TER 3.1	Délimitation des zones 30 sur une route départementale ou une voie communale classées à grande circulation	Code de la route, article R. 411-4
TER 3.2	Arrêté réglementant une intersection avec une route départementale ou une voie communale classées à grande	Code de la route, article R. 411-7

	circulation	
TER 3.3	Avis préalable aux arrêtés du président du conseil départemental ou d'un maire réglementant temporairement la circulation sur une route départementale ou une voie communale classée à grande circulation	Code de la route, article R. 411-8
TER 3.4	Avis sur les projets de modification des caractéristiques techniques des routes départementales ou voies communales classées à grande circulation	Code de la route, articles L. 110-3 et R.411-8-1
TER 3.5	Réglementation de la circulation sur les ponts pour les routes départementales ou les voies communales classées à grande circulation	Code de la route, article R. 422-4
TER 3.6	Arrêté portant autorisation de faire circuler des véhicules routiers touristiques	Code de la route article R.433-7 et arrêté du 22 janvier 2015 définissant les caractéristiques et les conditions d'utilisation des véhicules autres que les autocars et les autobus, destinés à des usages de tourisme et de loisirs.

5 – VOIES NAVIGABLES

	1 – Gestion et conservation du domaine public fluvial :	
	Il est précisé que par domaine public fluvial, il faut entendre : La rivière Marne classée dans le domaine public fluvial non navigable, partie comprise entre un point situé à 0,200 Km en aval du pont Godard Jeanson (RN 67) à Saint-Dizier et la limite des départements de la Haute-Marne et de la Marne	
VN 1.1	Actes d'administration du domaine public fluvial, autorisations d'occupation temporaire et de stationnement sur les dépendances de ce domaine	Code du domaine de l'État, article R. 53
VN 1.2	Autorisations de prises d'eau et arrêtés d'établissements	Code général de la

	temporaires, à l'exclusion de l'arrêté de mise à l'enquête	propriété des personnes publiques articles 2124-8 et suivants
VN 1.3	Extractions de matériaux, attestation de fin d'instruction domaniale	Décret n° 2006-798 du 06.07.2006
	2 – Police de la navigation	
	Les actes relatifs aux compétences dévolues au Préfet en matière de police de la navigation en ce qui concerne le canal entre Champagne et Bourgogne et ses dépendances sur le territoire de la Haute-Marne	
	<i>1 – Actes dans l'exercice des missions de préservation de l'ordre public suivants :</i>	
VN 2.1	– Règlements particuliers de police	Décret n°73-912 du 21/09/1973 modifié portant règlement général de police de la navigation intérieure article 1
VN 2.2	– Autorisations de manifestations nautiques	Décret n°73-912 du 21/09/1973 Article 1-23 du règlement particulier de police de la navigation du 20/12/1974
VN 2.3	– Autorisations spéciales de transports	Décret n°73-912 du 21/09/1973 Article 1-21 du règlement particulier de police de la navigation du 20/12/1974
VN 2.4	– Plans de signalisation associés et la liste des ouvrages pour lesquels la mise en place d'une signalisation appropriée est nécessaire	Article L.211-3 du code de l'environnement

	II – Mesures temporaires	
VN 2.5	Mesures temporaires prévues par le décret n°2012-1556 du 18/12/2012	
VN 2.6	Autres mesures temporaires prises en application de l'article 1.22 du Règlement particulier de police	
6 – MILIEUX AQUATIQUES		
1 – Police de l'eau		
MAQ 1.1	Tous les actes relatifs à la procédure applicable aux déclarations et autorisations prévues par les articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement à l'exception des arrêtés d'autorisation	Articles R. 214-32 et suivants du code de l'environnement Articles R. 181-1 du code de l'environnement
MAQ 1.2	Tous les actes relatifs à la procédure applicable aux opérations entreprises dans le cadre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement (déclaration d'intérêt général ou d'urgence) à l'exception de l'arrêté préfectoral portant déclaration d'intérêt général ou d'urgence	Article R. 214-89 du code de l'environnement
2 – Pêche		
MAQ 2.1	Interdiction temporaire de la pêche sur le canal entre Champagne et Bourgogne et ses dépendances sur le territoire de la Haute-Marne et les cours d'eau navigables	Code de l'environnement articles R. 436-55 et suivants
MAQ 2.2	Autorisation de capture, de transport ou de vente de poissons, à des fins sanitaires, scientifiques et écologiques, notamment pour en permettre le sauvetage, le dénombrement, la reproduction, favoriser le repeuplement et remédier aux déséquilibres biologiques	Article L. 436-9 du code de l'environnement
MAQ 2.3	Arrêtés réglementaires relatifs à l'organisation de concours de pêche en première catégorie piscicole	Article R. 436-22 du code de l'environnement
MAQ 2.4	Certificat concernant la validité des droits d'un plan d'eau	Articles L. 431-7, L. 431-8, R. 431-5 à R. 431-37 du code

		de l'environnement
MAQ 2.5	Arrêté portant exercice gratuit du droit de pêche au titre de l'article L. 435-5 du code de l'environnement du propriétaire riverain par l'AAPPMA lorsque l'entretien d'un cours d'eau non domanial est financé majoritairement par des fonds publics	Articles L. 435-5, R. 435-38 du code de l'environnement
MAQ 2.6	Arrêtés portant sur l'établissement des réserves de pêches	Article R. 436-73 du code de l'environnement
	3 – Hydrologie	
MAQ 3	Constitution et tenue du secrétariat de l'observatoire départemental des situations hydrologiques, climatiques et agronomiques – dénommé aussi observatoire « sécheresse »	Circulaire du ministère de l'Agriculture du 26 février 1990

7 – CONSTRUCTION

C 1.1	Décision relative à l'octroi d'un prêt, d'une prime ou d'une subvention, d'un agrément, sous réserve que la construction projetée ou l'amélioration envisagée réponde aux objectifs de la programmation ou d'une politique d'amélioration de l'habitat définie par le Préfet et validée par le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH)	Articles R.331-1 à 16, 24 et 28 du Code de la construction et de l'habitation
	Prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale (PALULOS) inscrite au programme arrêté par le préfet	Articles R. 323-1 à R. 323-12 du code de la construction et de l'habitation
	Décision portant agrément à taux réduit de TVA	Article R. 331-14 du code de la construction et de l'habitation Décret n° 96.860 du 2 octobre 1996
	Subventions pour la construction, l'acquisition – amélioration de logements locatifs aidés	Articles R. 331-1 à R.331-59 du code de la

		construction et de l'habitation
	Décision favorable à l'octroi d'un prêt locatif social accordé par des établissements de crédits adjudicataires des enveloppes de prêts	Articles R. 311-1 à R.331-23 du code de la construction et de l'habitation
C 1.2	Autorisation de transformation et changement d'affectation des locaux	Article L. 631-7 du code de la construction et de l'habitation
C 1.3	Signature des conventions ouvrant droit à l'allocation personnalisée au logement, conclues, en application des articles L. 353-1 à L. 353-20 et R. 353-1 à R. 353-214 du code de la construction et de l'habitation	
C 1.4	Signature des conventions d'attribution relative à la mise en œuvre du programme d'action pour le logement des plus défavorisés	
C 1.5	Prêt pour le financement de travaux tendant à économiser l'énergie	Décret n° 81-150 du 16 février 1981
C 1.6	Subvention pour suppression d'insalubrité	Article R. 523-1 à R.523-3 du code de la construction et de l'habitation
C 1.7	Autorisation de louer une habitation ayant bénéficié d'un prêt PAP	Article R. 331-41 du code de la construction et de l'habitation
C 1.8	Décision portant agrément à taux réduit de TVA pour la réalisation de travaux d'amélioration, de transformation ou d'aménagement de logements locatifs sociaux	Code Général des Impôts, articles 257-7 bis et 278 sexies IV
C 1.9	Autorisation de louer une habitation ayant bénéficié d'un prêt à taux 0	Article R. 317-5 du code de la construction et de

		l'habitation
C 1.10	Autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention PALULOS	Article R. 323-8 du code de la construction et de l'habitation
C 1.11	Autorisation de démolir des bâtiments appartenant à des OPH	Article R. 443-15-1 du code de la construction et de l'habitation
C 1.12	Autorisations de prorogation du délai de dépôt ou d'exécution d'une Ad'AP ou d'un Sda-Ad'AP	Articles L.111-7-6, articles R.111-19-31 et R.111-19-42 à 44 du code de la construction et de l'habitation Articles L.1112-2-1, L.1112-2-3, R.1112-11 et R.1112-19 à 21 du Code des transports
C 1.12 bis	Décision d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmé, à l'exception des décisions de refus	Article R.111-19-40 du code de la construction et de l'habitation
C 1.12 ter	Dérogation aux dispositions applicables lors de la construction, de la création, ou de la modification d'établissements recevant du public ou d'installations recevant du public, à l'exception des décisions de refus	Article R.111-19-10 du code de la construction et de l'habitation.
C 1.13	Autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention ou l'agrément en offre nouvelle	Article R.311-5b du code de la construction et de l'habitation
C 1.14	Autorisation d'aliéner du patrimoine des organismes de logement social	Article L.443-7 du code de la construction et de l'habitation

8 – OPÉRATIONS DOMANIALES		
OD 1	Tous les actes relatifs aux immeubles bâtis ou non bâtis devenus inutiles à la DDT, pour transmission aux domaines	

9 – URBANISME		
	1 – Règles d'urbanisme	
UB 1	Dérogations prévues à l'article R.111-16 à 19 du code de l'urbanisme (RNU)	Article R.111-20 du code de l'urbanisme
	2 – Application du droit des sols	
	<i>I – Permis de construire, de démolir, d'aménager, déclarations préalables, accords et avis conformes</i>	
UB 2.1	Lettre de majoration du délai d'instruction	Article R. 423-42 du code de l'urbanisme
UB 2.2	Demande de pièces complémentaires	Article R. 423-38 du code de l'urbanisme
UB 2.3	Décisions concernant les demandes d'autorisation d'urbanisme dans les cas prévus à l'article R. 422-2 du code de l'urbanisme	Article R. 422-2 du code de l'urbanisme
	pour les projets réalisés pour le compte d'états étrangers ou d'organisations internationales de l'État, des établissements publics et concessionnaires	
	pour les ouvrages de production, de transport, de distribution et de stockage d'énergie lorsque cette énergie n'est pas destinée principalement à une utilisation directe par le demandeur	
	pour les installations nucléaires de base	
	pour les travaux soumis à l'autorisation du ministre de la défense ou du ministre chargé des sites ou en cas d'évocation par le ministre chargé de la protection de la	

	nature ou par le ministre chargé des monuments historiques et des espaces protégés	
UB 2.4	Prorogation d'autorisation d'urbanisme dans les conditions énoncées aux articles R. 424-21 à R. 424-23	Articles R. 424-21 et suivants du code de l'urbanisme
UB 2.5	Arrêté autorisant le différé des travaux de finition	Article R. 442-13 du code de l'urbanisme
UB 2.6	Délivrance de l'avis conforme au titre des articles L.174-1, L.422-5 et L.422-6, suite à l'annulation, l'abrogation ou la caducité d'un document d'urbanisme, à l'exception du cas où cet avis est défavorable	Articles L. 174-1, L. 422-5 et L. 422-6 du code de l'urbanisme
UB 2.7	Délivrance de l'accord prévu à l'article L.142-5 en l'absence de SCOT pour les projets relevant du 3° de l'article L.142-4, à l'exception des décisions de refus de dérogation	Articles L. 142-4 et L.142-5 du Code de l'Urbanisme
	II – Achèvement des travaux	
UB 2.8	Décision de contestation de la déclaration	Article R. 462-6 du code de l'urbanisme
UB 2.9	Mise en demeure de déposer un dossier modificatif ou de mettre les travaux en conformité	Article R. 462-9 du code de l'urbanisme
UB 2.10	Attestation certifiant que la conformité des travaux avec le permis ou la déclaration n'est pas contestée	Article R. 462-10 du code de l'urbanisme
	3 – Infractions en matière d'urbanisme	
UB 3	Actes en matière d'infractions à la législation de l'urbanisme prévus aux articles L. 160-1, L. 480-2, L. 480-6, L. 480-9	Article R. 480-4 du code de l'urbanisme
	4 – Zone d'aménagement différé	
UB 4	Délivrance de l'attestation mentionnant que le bien n'est plus soumis au droit de préemption	Article R. 212-5 du code de l'urbanisme
	5 – Information du pétitionnaire	

UB 5	Lettre informant le pétitionnaire qu'il est titulaire d'une autorisation illégale et du sens de la décision à intervenir	Article L.121-1 du code des relations entre le public et l'administration
	6 – Porter à la connaissance et notes d'enjeux	
UB 6	Notes d'enjeux de l'état Actes destinés à « porter à la connaissance » des communes ou de leurs groupements compétents tous les éléments à prendre en compte au cours de l'élaboration du PLU, de la carte communale et du SCOT	Article L.132-2 du code de l'urbanisme
	7 – Enquêtes publiques	
UB 7	Tous documents, courriers et arrêtés concernant les enquêtes publiques réalisées en matière d'urbanisme	Articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 du code de l'environnement
	8 – Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF)	
UB 8	Fonctionnement de la CDPENAF	
	Plan Local d'Urbanisme : Procédure d'élaboration, de révision générale ou à modalités allégées, et de modification ayant pour effet une réduction substantielle des surfaces affectées à des productions bénéficiant d'une AOP ou une atteinte substantielle aux conditions de production de l'appellation Dérogation au principe de l'urbanisme limitée	Article L. 112-1-1 et D. 112-1-24 du code rural et de la pêche maritime Article L.142-5 et R. 142-2 du code de l'urbanisme
	Carte communale : Procédure d'élaboration et de révision ayant pour effet une réduction substantielle des surfaces affectées à des productions bénéficiant d'une AOP ou une atteinte substantielle aux conditions de production de l'appellation Dérogation au principe de l'urbanisme limitée	Article L. 112-1-1 et D. 112-1-24 du code rural et de la pêche maritime Article L.142-5 et R. 142-2 du code de l'urbanisme

	<p>Autorisations d'urbanisme :</p> <p>Construction de bâtiments nouveaux à usage d'habitation à l'intérieur du périmètre regroupant les bâtiments d'une ancienne exploitation agricole</p> <p>Constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, à des équipements collectifs, à la réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, à la mise en valeur des ressources naturelles et à la réalisation d'opérations d'intérêt national</p> <p>Constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles, lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production et dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées</p> <p>Constructions et installations incompatibles avec le voisinage des zones habitées et l'extension mesurée des constructions et installations existantes</p> <p>Constructions et installations nécessaires aux activités agricoles ou forestières ou aux cultures marine situées en discontinuité de l'urbanisation existante</p>	<p>Article L. 111-4-1^o), L. 111-5 et D. 111-20 du Code de l'urbanisme</p> <p>Article L. 111-4-2^o), L. 111-5 et R. 111-20 du Code de l'urbanisme</p> <p>Article L. 111-4-2^obis, L. 111-5 et R. 111-20 du Code de l'urbanisme</p> <p>Article L. 111-4-3^o), L. 111-5 et R. 111-20 du Code de l'urbanisme</p> <p>Article L.121-10 du code de l'urbanisme</p>
	<p>Autorisations commerciales:</p> <p>Dérogation au principe d'urbanisation limitée à l'intérieur d'une zone ou d'un secteur rendu constructible après la date du 4 juillet 2003</p>	<p>Article L. 142-5 et R. 142-2 du Code de l'urbanisme</p>
	<p>Etudes préalable dans le cadre du dispositif de compensation collective agricole :</p> <p>Validation de l'étude préalable, approbation ou propositions alternatives pour les mesures de compensation collective agricole</p>	<p>Article L. 112-1-3 et D. 112-1-18 à 22 du code rural et de la pêche maritime</p>
	<p>Atteinte à une production sous SIQO :</p> <p>Avis sur un projet ou sur un document d'urbanisme portant atteinte à une production sous signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO)</p>	<p>Article L. 112-1-1 et D. 112-1-23 du code rural et de la pêche maritime</p>

	Atteinte substantielle à une production sous AOP : Avis sur un document d'urbanisme qui a pour conséquences une réduction substantielle des surfaces affectées à des productions bénéficiant d'une AOP ou une atteinte substantielle aux conditions de production de l'appellation	Article L. 112-1-1 et D. 112-1-23 du code rural et de la pêche maritime

10 – AGRICULTURE		
AG 1	Arrêtés d'agrément ou de retrait d'agrément des groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC)	Articles L323-11 et L323-12 du code rural et de la pêche maritime
AG 2	Décision d'agrément des plans de professionnalisation personnalisés (PPP) des jeunes agriculteurs	Articles D343-22 du code rural et de la pêche maritime
AG 3	Décisions d'attribution des indemnités aux organismes d'accompagnement et décisions d'agrément des maîtres de stage concernant les stages d'application du PPP	Articles D343-23 du code rural et de la pêche maritime
AG 4	Décisions d'attributions des aides liées à l'installation des jeunes agriculteurs	Articles D343-3 et suivants du code rural et de la pêche maritime
AG 5	Décisions d'agrément du point accueil installation (PAI) et du centre d'élaboration des plans de professionnalisation personnalisé (CEPPP)	
AG 6	Autorisations de regroupements d'ateliers laitiers (sauf refus)	
AG 7	Autorisations de société civile laitière (sauf refus)	Article D654-111 du code rural et de la pêche maritime

AG 8	Arrêtés de prolongation de délai d'instruction en matière de contrôle des structures	Article R331-6 du code rural et de la pêche maritime
AG 9	Décisions de mise en œuvre et d'attribution d'aides individuelles au titre du programme pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL)	Article D343-34 du Code rural et de la pêche maritime
AG 10	Décisions d'autorisation d'exploiter des terres agricoles en l'absence de concurrence	Article R331-6 du code rural et de la pêche maritime
AG 11	Attribution des aides aux investissements et des aides spécifiques pour les exploitations agricoles du plan de développement rural hexagonal (PDRH) (programmation 2007-2013) et du plan de développement rural régional (PDRR) (programmation 2014-2020) faisant intervenir un financement de l'État et éventuellement des fonds du FEADER : conventions, arrêtés attributifs et leurs avenants, décisions de déchéance de droits, décision d'annulation ou de réduction	Règlement (CE) n°1698/2005 du 20 septembre 2005 modifié Règlement (UE) n°1310/2013 du 17 décembre 2013
AG 12	Tous les actes, décisions et documents relatifs au recalcul des droits à paiement unique	Article D615-65 du code rural – Règlements CE n°1782/2003 du 29 septembre 2003 modifié et n° 73/2009 du 19 janvier 2009
AG 13	Décisions de mise en œuvre et d'attribution des aides au titre des soutiens couplés dans le cadre de la PAC 2015-2020	Règlement UE n°1307/2013 du 17 décembre 2013 Titre IV Chapitre 1
AG 14	Décisions de mise en œuvre et d'attribution des aides au titre du paiement de base, du verdissement, du paiement redistributif et des paiements en faveur des jeunes agriculteurs dans le cadre de la PAC 2015-2020	Règlement UE n°1307/2013 du 17 décembre 2013 Titre III Chapitres 1, 2, 3 et 5

AG 15	Conventions relatives aux analyses et suivis, décisions d'aide financière sous forme de plans de redressement en faveur des agriculteurs en difficultés	
AG 16	Décisions de mise en œuvre et décisions relatives aux contrôles administratifs et aux contrôles sur place des exploitations agricole demandeuses d'aides au titre de la politique agricole commune (PAC) 2015-2020 concernant : les mises à contrôle, leurs réalisations et les suites données aux contrôles	Règlement UE n° 809/2014 du 17 juillet 2014
AG 17	Décisions relatives aux droits de plantations	Articles R665-2 à 17 du CRPM conformément aux dispositions du décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles
AG 18	Tous actes et décisions concernant la clôture du remembrement compétence état	Code rural et la pêche maritime – Ancien code rural
AG 19	Décisions relatives aux indemnités liées aux calamités agricoles	Article L.361-1 à L.361-8 et D.361-1 à D.361-7 du Code rural et la pêche maritime Arrêté ministériel (MAA) du 24 janvier 2019

11 – CHASSE

	Captures	
CH 1	Autorisations individuelles et exceptionnelles pour capturer les lapins avec bourses et furets lorsqu'ils ne sont pas classés nuisibles	Article L. 424-11 du code de l'environnement

		Arrêté Ministériel du 1 ^{er} août 1986 modifié
CH 2	Capture de gibier et reprise du gibier vivant à des fins scientifiques ou de repeuplement y compris dans les réserves de chasse et de faune sauvage	Articles R. 422-86 et R. 422-87 du code de l'environnement Arrêté Ministériel du 1 ^{er} août 1986 modifié
CH 3	Arrêté préfectoral portant autorisation de désairage des rapaces	Articles L. 411-1 à L. 411-2, R. 411-1 et suivants du code de l'environnement Décret n°97-34 du 15/01/1997 Décret n°97-1204 du 12/12/1997
	Nuisibles	
CH 4	Destruction individuelle des animaux nuisibles	Articles R. 427-8, R. 427-10 à R. 427-25 du code de l'environnement
CH 4 bis	Arrêté préfectoral portant sur les périodes et les modalités de destruction du pigeon ramier et du sanglier	Articles L.425-2, R.427-6, R.427-13 à R.427-18 et R. 427-25 du code de l'environnement Décret n° 2012-402 du 23 mars 2012- Arrêté ministériel du 03 avril 2012
	Entraînements chiens	
CH 5	Arrêté préfectoral fixant les conditions de réalisation des entraînements, concours et épreuves de chiens de chasse y compris pour épreuves de chiens de rouge (Union nationale d'utilisation des chiens de rouge)	Articles L. 420-3 du code de l'environnement Arrêté Ministériel du 21 janvier 2005 modifié

	Plan de chasse	
CH 6	Arrêté portant fixation des minimums et maximums de têtes de grand gibier à prélever annuellement dans l'ensemble du département	Article R. 425-2 du code de l'environnement
	Élevages et détention de gibier	
CH 7	Autorisation d'ouverture, fermeture et transfert des établissements d'élevage et délivrance des certificats de capacité	Articles R. 413-24 à R. 413-27, R. 413-36 et R. 413-37 du code de l'environnement Arrêté Ministériel du 10 août 2004 modifié
CH 8	Autorisations de détention, production et élevage de gibier, au sein des élevages d'agrément.	Articles R. 413-24 à R. 413-27, R. 413-36 et R. 413-37 du code de l'environnement Arrêté Ministériel du 10 août 2004 modifié
	Réserves de chasse et faune sauvage	
CH 9	Arrêté préfectoral portant classement en réserve de chasse et de faune sauvage	Articles L 422-27, R 422-82 à R 422-91 du Code de l'environnement Décret n° 2006-1432 du 22/11/2006
CH 10	Arrêté préfectoral portant autorisation de destruction des animaux nuisibles dans une réserve de chasse et de faune sauvage	Articles R.427-8, R 427-18 du code de l'environnement Décret n° 2006-1432 du 22/11/2006
	Régulation des cormorans	
CH 11	Autorisations individuelles de destruction du grand cormoran en application de l'arrêté préfectoral signé chaque année	Articles L. 411-1, L. 411-2, L. 431-6, R. 411-1 à R. 411-14 du code de l'environnement

		Arrêté ministériel annuel fixant les quotas départementaux
CH 11 bis	Arrêté préfectoral portant autorisation de destruction du grand cormoran	Articles L. 411-1, L.411-2, L. 424-6, L.432-3, R.331-85, R.411-1 à R.411-14, R.431-1 à R.432-1-5 du code de l'environnement Arrêté ministériel du 26/11/2010 Arrêté ministériel fixant les quotas départementaux
	Comptage gibier	
CH 12	Autorisations délivrées pour le comptage du gibier avec emploi de source lumineuse	Arrêté ministériel du 1 ^{er} août 1986 modifié
	Piégeage	
CH 13	Agrément des piégeurs	Articles R. 427-16 et R. 427-17 du code de l'environnement Arrêté ministériel du 29.01.2007 modifié
	Prélèvement et introduction de gibier	
CH 14	Autorisation d'introduction dans le milieu naturel de grand gibier ou de lapins de garenne et prélèvement dans le milieu naturel d'animaux vivants d'espèces dont la chasse est autorisée	Arrêté ministériel du 7 juillet 2006 modifié
	Louveterie	
CH 15	Arrêté individuel relatif au tir de jour et de nuit des espèces de grand gibier, de blaireaux et des espèces d'animaux classés nuisibles dans le département par les lieutenants de louveterie	Article L. 427-6 du code de l'environnement

	Expositions d'animaux et naturalisations	
CH 16	Arrêté préfectoral portant autorisation d'exposition d'animaux naturalisés par la Fédération départementale des chasseurs et pour l'Office national de la chasse et la faune sauvage	Articles L. 411-1 et L. 411-2 et R. 411-6 à R. 411-14 du code de l'environnement Arrêté ministériel du 19/02/2007
CH 17	Arrêté préfectoral portant autorisation de naturalisation de spécimens d'espèces animales non domestiques	Articles L. 411-1 et L. 411-2 et R. 411-6 à R. 411-14 du code de l'environnement Arrêté ministériel du 19/02/2007
	Transport d'animaux de la faune sauvage	
CH 18	Arrêté préfectoral autorisant le transport d'espèces protégées à des fins de naturalisation	Article L.411-1 du code de l'environnement Arrêté ministériel du 26 novembre 2013
	Sécurité aérienne	
CH 19	Autorisation de destruction des animaux pouvant causer des atteintes graves à la sécurité aérienne dans les lieux où celle-ci est menacée	Article R. 427-5 du code de l'environnement

12 – FORÊT

FO 1	Autorisations et refus de défrichement	Articles L. 341-1, L. 341-3 L. 214-13 et R. 341-1 et R. 341-2 du code forestier
FO 2	Attribution des aides financières de l'État et des fonds européens à l'investissement forestier : conventions et arrêtés attributifs et leurs avenants, décisions de déchéance de droits, décisions d'annulation ou de réduction	Article L. 121-6 du code forestier

FO 3	Établissement de certificat de gestion durable (certificats « Monichon » et ISF) décrits à l'article 8 du code forestier pour les exonérations accordées par les articles 793, 885 D, 1 840 G bis et 1929 du code général des impôts	Articles 793, 885 D, 1840Gbis et 1929 du code général des impôts
FO 4	Gestion des prêts en travaux de reboisement (vente de coupes de bois et actes de résiliation)	Article L. 156-2 du code forestier
FO 5	Gestion des prêts en numéraire de reboisement et équipement (autorisation de mainlevée de garantie)	Article L. 156-3 du code forestier
FO 6	Soumission et distraction du régime forestier	Article L. 211-1 du code forestier
FO 7	Autorisation ou refus d'autorisation des coupes de bois	Article L 124-5 du code forestier
FO 8	Approbation de la valeur estimative des produits des coupes délivrées en nature dans les forêts communales relevant du régime forestier	Décret 2012-710 du 07/05/2012
FO 9	Droit de préférence et/ou de préemption par l'État en cas de vente de parcelles forestières de moins de 4 hectares	Article L.331-23 du code forestier

13 – PROTECTION DES VÉGÉTAUX

VEG 1	Agrément des groupements de défense contre les ennemis des cultures	Article 3 de l'ordonnance du 2 novembre 1945
VEG 2	Indemnisation des pertes résultant de la destruction des végétaux contaminés ordonnée par mesure de protection	Article 12 de l'ordonnance du 2 novembre 1945
VEG 3	Décisions correspondant à la mise en œuvre des opérations de police phytosanitaire et de contrôle <ul style="list-style-type: none"> - Saisie des produits susceptibles de véhiculer les parasites dangereux - Mise en quarantaine, désinfection, interdiction de planter ou de multiplier, destruction de végétaux sur des terrains contaminés ou des terrains environnants - Mise en quarantaine, désinfection ou destruction des végétaux contaminés dans les pépinières - Désinfection, refoulement ou destruction des végétaux reconnus contaminés au moment de leur importation 	Ordonnance du 2 novembre 1945 - Décrets du 13 juillet 1983 et du 27 août 1951

VEG 4	Délivrance du certificat pour les bois bruts	

14 – DIVERS		
	Environnement	
DIV 1	Transaction pénale dans tous les domaines du Code de l'environnement	Article L173-12 du code de l'environnement, décret 2014-368 du 24 mars 2014
DIV 2	Mise en demeure liée à l'exploitation d'un IOTA (installation, ouvrage, travaux ou activité) sans autorisation ou en cas d'opposition à déclaration	Article L.171-7 du code de l'environnement.
DIV 3	Mise en demeure en cas d'inobservation des prescriptions applicables aux IOTA	Article L.171-8 du code de l'environnement.
	Natura 2000	
DIV 4	Décision d'attribution d'aide de l'État et du FEADER Axe 3	Articles L. 414-1 à L. 414-7 et R. 414-8 à R. 414-18 du code de l'environnement
DIV 5	Décision d'attribution d'aides de l'État et du FEADER pour contrats forestiers sur site Natura 2000	
DIV 6	Arrêtés portant validation des documents d'objectifs des sites Natura 2000	Articles L. 414-1 à L. 414-7 et R. 414-8 à R. 414-18 du code de l'environnement
DIV 7	Arrêtés portant constitution des comités de pilotage des sites Natura 2000	Articles L. 414-1 à L. 414-7 et R. 414-8 à R. 414-18 du code de l'environnement
	Publicité, enseignes et pré-enseignes	

DIV 8	<p>Actes et courriers relatifs à l'application de la réglementation en matière d'affichage publicitaire, enseignes et pré-enseigne</p> <p>Notes d'enjeux de l'État.</p> <p>Actes destinés à « porter à la connaissance » des communes ou de leurs groupements compétents tous les éléments à prendre en compte lors de l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité (RLP) et d'un RLPi</p>	<p>Décret 2012-118 du 30 janvier 2012 Code de l'environnement titre VIII, Code de la route, livre IV, titre I, chapitre VIII</p> <p>Article L.132-2 du code de l'urbanisme</p>
-------	---	--

FEADER Axes 3 et 4		
DIV 9	Tous actes et décisions concernant les axes 3 et 4 du FEADER comme définis dans le règlement (CE) n° 1698/2005 du 20 septembre 2005	
DIV 10	Certification des dépenses réalisées dans le cadre d'une opération subventionnée par le FNADT ou le FEDER	

Article 2 : En application du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, Madame Isabelle Loreaux, directrice départementale des territoires de la Haute-Marne par intérim, peut par arrêté, donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n°52-2020-02-002 du 3 février 2020 est abrogé.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr).

Article 5 : Le Secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Marne et la directrice départementale des territoires de la Haute-Marne par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

Chaumont, le 11 SEP. 2020



Elodie DEGIOVANNI



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

SECRETARIAT GÉNÉRAL
BUREAU APPUI AU PILOTAGE

ARRÊTÉ N° 522020.09.168 du 01 SEP. 2020

portant délégation de signature,
au titre de l'article 10 du décret du 7 novembre 2012
relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

à

Madame Isabelle Loreaux
directrice départementale des territoires par intérim

pour l'ordonnancement secondaire
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État

La Préfète de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 34,

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU les arrêtés ministériels portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués relevant des ministères :

- de l'Urbanisme, du Logement et des Transports en date du 21 décembre 1982,

- de l'Environnement en date du 27 janvier 1992,
- de l'Agriculture et de la Pêche en date du 2 mai 2002,
- de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durable en date du 27 janvier 1987 et du 4 octobre 2007,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Élodie DEGIOVANNI, Préfète de la Haute-Marne,

VU le décret du 6 décembre 2017 portant nomination de M. François ROSA, en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne,

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 18 décembre 2019 nommant Mme Isabelle LOREAUX, directrice départementale adjointe des territoires de la Haute-Marne,

VU l'arrêté préfectoral n° 607 du 1er janvier 2010 relatif à la création de la direction départementale des territoires de la Haute-Marne,

VU le décret n° 2017-1893 du 31 décembre 2017 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances 2018,

SUR proposition du Secrétaire général de la Préfecture,

ARRÊTE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle LOREAUX, directrice départementale des territoires de la Haute-Marne par intérim, en tant que responsable d'unité opérationnelle ou responsable de service prescripteur pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État concernant les programmes suivants :

Mission : Direction de l'action du gouvernement

- Programme « Administration Territoriale de l'État » (354)

Mission : Écologie, Développement et aménagement durables

► Programme « Paysages, eau et biodiversité » (113)

► Programme « Prévention des risques » (181), y compris pour les actions relevant du fonds de prévention des risques naturels majeurs

► Programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie durable et de la mer » (217)

Mission : Cohésion des territoires

► Programme « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (135)

Mission : Sécurités

► Programme « Sécurité et éducation routières » (207)

Mission : Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales

► Programme « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » (149), mais également en ce qui concerne l'exécution des crédits, hors réseau Trésor Public, dont la gestion est confiée à l'Agence de services de paiement (ASP)

► Programme « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » (215)

► Programme « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » (206)

Mission : Gestion des finances publiques et des ressources humaines

► Programme « Fonction publique » (148)

Compte d'affectation spéciale – Mission Gestion du patrimoine immobilier de l'État :

► Programme « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » (723).

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

Elle est également donnée pour les recettes relatives à l'activité du service et pour opposer la prescription quadriennale aux créanciers.

Article 2 : Conformément à l'article 44-I du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, Madame Isabelle LOREAUX est autorisée à subdéléguer sa signature à ses subordonnés, pour les attributions qui lui sont conférées par le présent arrêté.

La signature des agents habilités est accréditée auprès du comptable payeur.

Article 3 : Demeurent soumis à ma signature les arrêtés d'attribution de subvention et les conventions faisant l'objet d'un contrôle préalable, passées au nom de l'État.

Article 4 : Demeurent réservés à ma signature quel qu'en soit le montant :

les ordres de réquisition du comptable public

les décisions de passer outre les avis défavorables du contrôleur financier exceptée la mise en forme exécutoire des états de recouvrement des créances de l'État et par application de l'article R 424-1 du Code de l'urbanisme, l'établissement et la signature des titres exécutoires pour les taxes recouvrées par les comptables du Trésor.

Article 5 : En tant que responsable d'unité opérationnelle, Mme Isabelle LOREAUX, directrice départementale des territoires de la Haute-Marne par intérim veillera à adresser sous mon couvert le compte-rendu trimestriel d'utilisation des crédits pour l'exercice budgétaire destiné aux différents responsables du budget opérationnel de programme dont sa direction est unité opérationnelle.

Article 6 : L'arrêté préfectoral n°52-2020-06-007 du 2 juin 2020 est abrogé.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr).

Article 8 : Le Secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Marne et la directrice départementale des territoires de la Haute-Marne par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne et dont une copie sera adressée à la direction départementale des finances publiques.

Chaumont, le 11 SEP. 2020



Elodie DEGIOVANNI



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

SECRETARIAT GENERAL
BUREAU APPUI AU PILOTAGE

ARRÊTÉ N° 52-2020.09.169 du 11 SEP. 2020

portant délégation de signature
pour l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur
à
Madame Isabelle LOREAUX
directrice départementale des territoires par intérim

La Préfète de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code des marchés publics,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté préfectoral n° 607 du 1er janvier 2010 relatif à la création de la Direction départementale des territoires de la Haute-Marne,

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Madame Élodie DEGIOVANNI, en qualité de Préfète de la Haute-Marne,

VU le décret du 6 décembre 2017 portant nomination de M. François ROSA, en qualité de Secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Marne,

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 18 décembre 2019 nommant Mme Isabelle LOREAUX, directrice départementale adjointe des territoires de la Haute-Marne,

SUR proposition du Secrétaire général de la Préfecture,

ARRÊTE :

Article 1 : Délégation est donnée pour signer en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, les marchés et accord-cadres de travaux, fournitures ou services dans la limite de ses attributions à Madame Isabelle Loreaux, directrice départementale des territoires de la Haute-Marne par intérim.

Article 2 : En application du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié précité, Madame Isabelle Loreaux, directrice départementale des territoires de la Haute-Marne par intérim, peut sous sa responsabilité par arrêté, donner délégation aux agents placés sous son autorité, à l'effet de signer les marchés passés sous une procédure adaptée visée à l'article 28 du code des marchés publics. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Marne.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n°2939 du 19 novembre 2018 est abrogé.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr).

Article 5 : Le Secrétaire général de la Préfecture et la directrice départementale des territoires de la Haute-Marne par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Haute-Marne et dont une copie sera adressée à la direction départementale des finances publiques.

Chaumont, le 1 SEP. 2020



Elodie DEGIOVANNI



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

**SECRETARIAT GÉNÉRAL
BUREAU APPUI AU PILOTAGE**

ARRÊTÉ N° 52.2020.09170.du 11 SEP. 2020
portant délégation de signature
en matière de Redevance d'Archéologie Préventive
à
Madame Isabelle Loreaux
directrice départementale des territoires par intérim
La Préfète de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée relative à l'archéologie préventive, notamment son article 9 paragraphes I et III,

VU le code de l'urbanisme et notamment son article L 332.6.4°,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté préfectoral n° 607 du 1er janvier 2010 relatif à la création de la direction départementale des territoires de la Haute-Marne,

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Madame Élodie DEGIOVANNI, en qualité de Préfète de la Haute-Marne,

VU le décret du 6 décembre 2017 portant nomination de M. François ROSA, en qualité de Secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Marne,

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 18 décembre 2019 nommant Mme Isabelle LOREAUX, directrice départementale adjointe des territoires de la Haute-Marne,

SUR proposition du Secrétaire général de la Préfecture,

ARRÊTE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle Loreaux, directrice départementale des territoires de la Haute-Marne par intérim, à l'effet de signer les titres de recettes délivrés en application de l'article 9-III de la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée relative à l'archéologie préventive, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation et aux réponses aux réclamations préalables en matière de redevance d'archéologie préventive dont les autorisations et déclarations préalables du code de l'urbanisme constituent le fait générateur.

Article 2 : En application du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié précité, Madame Isabelle Loreaux, directrice départementale des territoires de la Haute-Marne par intérim, peut sous sa responsabilité par arrêté, donner délégation aux agents placés sous son autorité, à l'effet de signer les marchés passés sous une procédure adaptée visée à l'article 28 du code des marchés publics. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Marne.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n°2940 du 19 novembre 2018 est abrogé.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr).

Article 5 : Le Secrétaire général de la Préfecture et la directrice départementale des territoires de la Haute-Marne par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Haute-Marne et dont une copie sera adressée à la direction départementale des finances publiques.

Chaumont, le 01 SEP. 2020



Elodie DEGIOVANNI